



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de la culture et de l'éducation**

### **Rapport**

Étude détaillée du projet de loi n° 90, Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec et concernant les référents culturels nationaux  
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 20 février 2025

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
n° 2312-20250225

---

**2025**

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 20 FÉVRIER 2025.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE .....	2
REMARQUES FINALES .....	3

Séance du jeudi 20 février 2025

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 90, Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec et concernant les référents culturels nationaux (Ordre de l'Assemblée le 19 février 2025)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata), vice-présidente

M. Asselin (Vanier-Les Rivières)

M<sup>me</sup> Ciccone (Marquette) en remplacement de M<sup>me</sup> Cadet (Bourassa-Sauvé)

M<sup>me</sup> Dorismond (Marie-Victorin) en remplacement de M<sup>me</sup> Tremblay (Hull)

M. Émond (Richelieu)

M<sup>me</sup> Garceau (Robert-Baldwin), porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture et de communications

M. Lacombe (Papineau), ministre de la Culture et des Communications

M<sup>me</sup> Picard (Soulanges) en remplacement de M. Rivest (Côte-du-Sud)

M. Zanetti (Jean-Lesage), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de culture et de communications

---

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 38, M<sup>me</sup> Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

### REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Lacombe (Papineau), M<sup>me</sup> Garceau (Robert-Baldwin), M. Zanetti (Jean-Lesage) et M. Ciccone (Marquette) font des remarques préliminaires.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE**

Il est convenu d'étudier les articles du projet de loi selon l'ordre proposé par M. Lacombe (Papineau).

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : L'article 4 est adopté.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

À 12 h 57, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

---

À 14 h 01, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'article 2 est adopté.

Préambule : Après débat, le préambule est mis aux voix. À la demande de M. Ciccone (Marquette), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Ciccone (Marquette), M<sup>me</sup> Dorismond (Marie-Victorin), M. Émond (Richelieu), M<sup>me</sup> Garceau (Robert-Baldwin) et M. Lacombe (Papineau) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M<sup>me</sup> Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata) - 1.

Le préambule est adopté.

Article 6 : L'article 6 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M<sup>me</sup> Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

### REMARQUES FINALES

M<sup>me</sup> Garceau (Robert-Baldwin), M. Ciccone (Marquette) et M. Lacombe (Papineau) font des remarques finales.

À 14 h 23, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au vendredi 21 février 2025, à 8 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Ann-Philippe Cormier

\_\_\_\_\_  
André Fortin

APC/ws

Québec, le 20 février 2025